

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2012

### Compte Rendu Succinct



L'an deux mille douze, le treize octobre, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE – Maire ;  
M. LAINEY, M. BRONCHAIN, – Maires Adjoints ;  
M. BEAUDET, M. MARTINAT, M. PILLON, Mme STADLER, M. LE STRAT, M. SARAZIN, Mme DUSSOLLE, Mme MOREUX, Mme DEROLLEZ, Mme DALLEAU, Mme COME, M. CAVERS, M. MONEYRON, M. DIONNET – Conseillers municipaux.

#### ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOULANGER (pouvoir à M. LE STRAT),  
M. GUIMARD (pouvoir à M. LAINEY)  
M. HOET (pouvoir à M. BEAUDET à partir du point n° 2)  
Mme MORIN (pouvoir à Mme CARRERE),  
Mme LOCHOUARN (pouvoir à M. MARTINAT),  
Mme ANGELI (pouvoir à M. BRONCHAIN à partir du point n° 2),  
Mme LESIEUR-SEBAGH (pouvoir à M. CAVERS)  
M. LEMAIRE (pouvoir à Mme COME)

#### ETAIENT ABSENTS :

M. DELEANT

#### Nombre de Conseillers Municipaux

<b>En exercice</b>	:	<b>26</b>
Présents	:	19 (17 à partir du point n°2)
Absents	:	7 (9 à partir du point n°2)
Absents représentés	:	6 (8 à partir du point n°2)
<b>VOTANTS</b>	:	<b>25</b>

Le quorum étant réuni, la séance du Conseil Municipal a été ouverte à dix heures cinq.

#### **Lors de la séance du Conseil Municipal, les membres de l'assemblée ont :**

Désigné, à l'unanimité des votants, Monsieur SARAZIN, **Secrétaire de Séance** ;

Pris connaissance des points mis à l'**ordre du jour** par demande écrite en date du 29 août 2012 (complétée par un e-mail en date du 14 septembre 2012) de Mmes ANGELI, BOULANGER, DEROLLEZ, et DUSSOLLE et Mrs PILLON, MARTINAT, GUIMARD, DELEANT, HOET, BRONCHAIN et LAINEY, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

1 - Fixé à 0 % de l'indice 1015, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre, le **taux des indemnités des adjoints et des conseillers délégués**, à la majorité par 17 voix pour et 2 voix contre (les membres des listes « Agir pour Morigny-Champigny » et « Valoriser et entreprendre et Morigny côté cœur » n'ayant pas pris part au vote) ;

2 - Retiré, à la majorité par 17 voix pour et 8 voix contre, les **délégations du Conseil municipal au Maire** correspondant aux alinéas n° 3, 10, 11, 13 et 15 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et fixé un plafond de 40 000 euros pour les dépenses de fournitures et services et de 120 000 euros pour les travaux dans le cadre de l'application de l'alinéa n° 4 dudit article ;

- 3 - Décidé à la majorité, par 14 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions que le Maire ne serait plus délégué au SEDRE, au SIEE et à la CCESE ;
  - 4 - Décidé de laisser l'**indemnité du Maire** à 49,25 % de l'indice 1015 à la majorité, par 24 voix pour et 1 abstention ;
  - 5 - **Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)** : pas de vote ;
  - 6 - Autorisé Mme le Maire à ester en justice si nécessaire dans le cadre d'une atteinte à l'**environnement** à l'unanimité des votants ;
  - 7 - Pris acte de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> phase de la mise en place du **plan de circulation** ;
  - 8 - Modification du **Règlement Intérieur** : pas de vote ;
  - 9 - Création de **groupes de travail** : pas de vote, ce point ne relevant pas des compétences du Conseil municipal ;
  - 10 - Acquisition d'un **véhicule électrique** : pas de vote, ce point relevant des délégations du Maire.
- 

Le reste des points inscrits à l'ordre du jour ne pouvant faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, Madame le Maire a clos la séance à **13 heures 30** et donné la parole aux personnes ayant assisté au Conseil municipal.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus  
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny  
Le 17 octobre 2012

Le Maire,  
C. CARRERE

*Affiché le 18 octobre 2012*